



## Communication aux gestionnaires de pharmacie

La présente communication est distribuée par l'équipe des Services professionnels et porte spécifiquement sur les solutions de paiement direct des médicaments offertes par TELUS Santé

## Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)

Bienvenue au premier numéro du nouveau Bulletin – Fournisseur du RSSFP. En tant que partenaire important des opérations liées au RSSFP, vous recevrez ce bulletin deux fois par année. Vous y trouverez des conseils et des outils utiles concernant le régime de soins de santé collectif le plus important au pays.

## Comment réduire le nombre de demandes de règlement rejetées du RSSFP

**Conseil :** Affichez ce tableau pratique à l'intention du personnel de votre pharmacie.

DIN non couvert	<ul> <li>Tous les médicaments sur ordonnance ne sont pas forcément remboursés par le régime.</li> <li>Les médicaments en vente libre, qui s'achètent sans ordonnance, ne peuvent donner lieu à une demande de règlement au titre du RSSFP, même s'ils sont prescrits par un médecin.</li> </ul>
	Les membres du RSSFP ont reçu une communication (bulletin n° 29) en juin 2013 au sujet des médicaments qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-médicaments. (http://www.rssfp.ca/media/11222/bulletin29FR.pdf)
DIN couvert par un autre régime	<ul> <li>Pour la plupart des membres de 65 ans ou plus, il est possible que le régime provincial soit le premier payeur.</li> <li>Prenez l'âge du membre en note pour éviter que la demande soit rejetée si elle est présentée dans un premier temps au RSSFP (premier payeur). S'il y a lieu, présentez d'abord la demande au titre du régime provincial.</li> </ul>
DIN incorrect	<ul> <li>Assurez-vous que le DIN entré correspond au DIN du produit livré.</li> <li>À titre de référence, imprimez et affichez la liste des NIP des fournitures médicales et des fournitures pour pompes à insuline du RSSFP. Vous trouverez cette liste sur le site Web du fournisseur du RSSFP sous Liste de pseudo-DIN pour fournitures médicales.</li> </ul>

Tous les Bulletins – Fournisseur seront accessibles sur le site Web du fournisseur du RSSFP : <a href="http://www.telussante.com/soutienpharmacie/rssfp">http://www.telussante.com/soutienpharmacie/rssfp</a>

Centre de soutien aux pharmacies (règlements) : 1-800-668-1608

**Du lundi au dimanche** de 5 h 30 à 2 h (HE)